

La redistribution des aides de la PAC en 2010 : une mesure positive pour l'agriculture limousine

La mise en oeuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 a été profitable au Limousin, avec une hausse de 13% des soutiens au titre du 1er pilier.

Région tournée vers l'élevage, le Limousin a profité pleinement du découplage spécifique au soutien des systèmes herbagers.

La mise en place de nouveaux soutiens couplés, notamment en faveur des élevages ovins et de veaux sous la mère, a apporté des aides supplémentaires dans des filières bien implantées dans la région.

Les zones d'élevage extensif limousines sont celles qui ont vu leurs aides du 1er pilier le plus augmenter en 2010, sans pour autant atteindre le niveau de soutien des exploitations se situant dans les zones plus productives de la région.

Cette redistribution contribue à l'amélioration des revenus des exploitants limousins. Pour autant, le revenu par exploitant dans la région est le plus faible de France métropolitaine en 2010.

Le montant des aides versées en 2010 en Limousin au titre du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) a augmenté de près de 13 % par rapport à 2009, pour s'établir à plus de 251 millions d'euros.

Cette hausse des soutiens a été la conséquence de la mise en oeuvre du bilan de santé de la PAC en France en 2010. Cette réforme reposait sur deux articles du règlement européen 73/2009 réformant le système des aides directes : l'article 63 accroissant le découplage des aides existantes et l'article 68 permettant la création de nouveaux soutiens couplés vers des productions ciblées (ovins, caprins, lait en zone de montagne, veaux sous la mère ou bio, agriculture biologique...).

Le découplage des aides a vu seulement

une partie de celles-ci revenir abonder les portefeuilles de DPU (droits à paiement unique) des bénéficiaires historiques. Le reliquat a été utilisé pour financer trois nouveaux paiements uniques : herbe, légumes de plein champ et maïs pour les éleveurs.

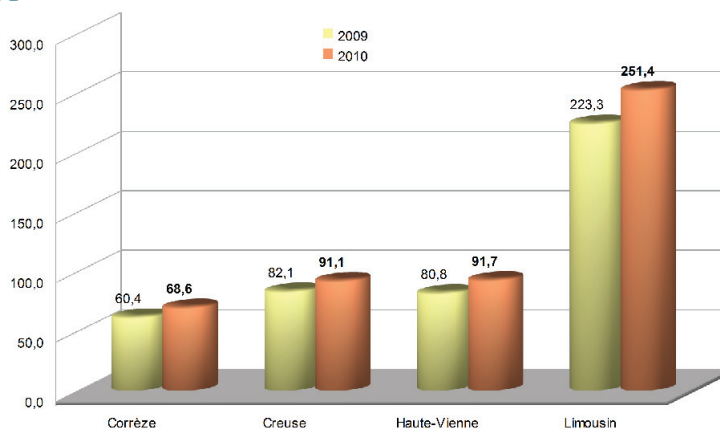
Un découplage favorable au Limousin

Avec près de 86 % de la surface agricole utilisée (SAU) en prairie, le Limousin a été bénéficiaire de ce rééquilibrage des aides vers les exploitations à «vocation herbagère», tout en prenant en compte le découplage total des primes à l'abatage et des primes à la brebis, et le découplage partiel (25 %) de la prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA).

Les nouvelles aides mises en place au titre de l'article 68 ont aussi profité au Limousin. En effet, ce sont plus de 10 millions d'euros qui ont été versés au titre de ces nouveaux dispositifs dans la région. Cela est dû à un élevage ovin encore bien implanté, notamment en Haute-Vienne, et à une production de veau sous la mère dans laquelle le département de la Corrèze s'est spécialisé.

La Corrèze et la Haute-Vienne en ont le plus profité

Montant total aides 1er pilier de la PAC versées en 2010 (en millions d'euros)



La revalorisation des DPU plus forte dans les zones d'élevage extensif limousines

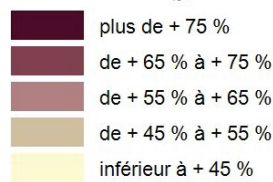
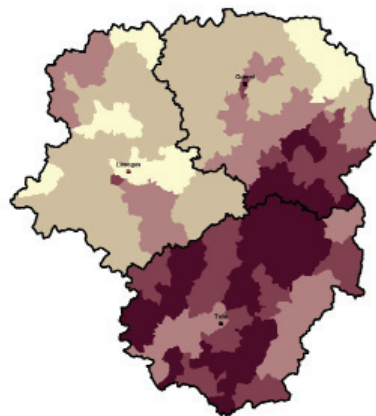
Le montant des paiements uniques aux agriculteurs a augmenté de près de 56 % pour s'établir à 160,2 millions d'euros en Limousin. Pour autant, l'ensemble des agriculteurs n'en ont pas bénéficié à la même hauteur. Ainsi, le rééquilibrage des aides vers «l'herbe» a favorisé de façon plus significative les éleveurs des zones d'élevage extensif de la région, avec des augmentations allant jusqu'à plus de 70 % de la valeur de leurs droits à paiement unique initiaux.

La Corrèze a été le principal bénéficiaire, avec une hausse de 72 % de ses soutiens découplés. Pour autant, c'est ce même département qui dispose encore des niveaux de DPU les plus faibles. Cela tient à leur valeur historique relativement basse du fait d'une faible référence d'aides couplées, hors PMTVA, sur la période 2000-2002 qui a servi de base à la mise en place initiale des paiements uniques en 2006.

Malgré la hausse, avec un montant moyen de DPU (normal et avant mo-

Le découplage des aides profite aux zones extensives d'élevage sans permettre d'atteindre un rééquilibrage régional

Evolution du montant moyen de DPU entre 2009 et 2010 par canton



dulation) de 220 €, le Limousin reste en deça du niveau national (290 €). Ceci est en partie compensé par des aides couplées encore importantes pour les exploitations d'élevage.

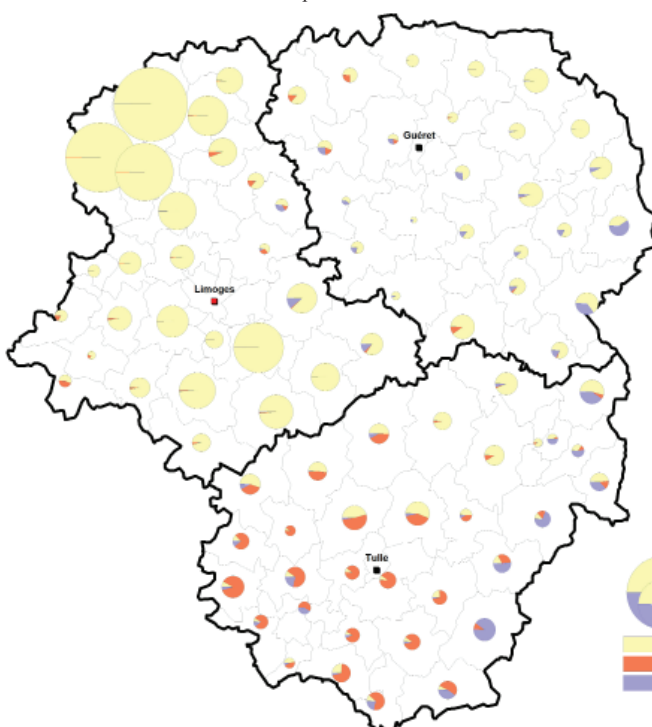
De nouveaux soutiens couplés profitables au Limousin

La Haute-Vienne, département le plus spécialisé en élevage ovin, est le plus fort bénéficiaire de la nouvelle aide aux ovins avec 5,8 millions d'euros, soit près des trois quarts de l'enveloppe régionale de 7,9 millions d'euros.

De la même manière, la Corrèze bénéficie pleinement de l'aide au veau sous la mère ou bio, spécialité locale avec 1,1 million d'euros versés en 2010 soit 87 % du soutien total régional pour cette mesure. Quant à l'aide à la production laitière

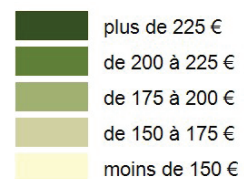
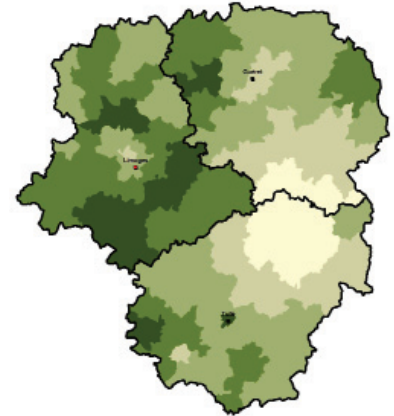
Les nouvelles aides : la Haute-Vienne et la Corrèze tirent leur épingle du jeu

Montant des nouvelles aides (article 68) du 1er pilier de la PAC en 2010 en € par canton



Source : Agreste - données SISA - ASP 2010

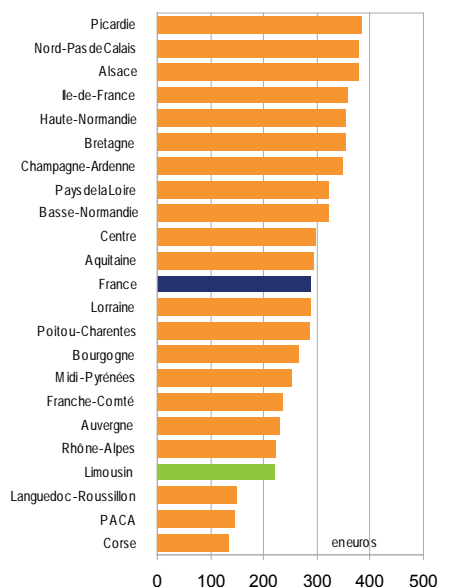
Montant moyen de DPU en 2010 par canton



Source : Agreste - données SISA - ASP 2010

Le Limousin en queue de peloton

Montant moyen des DPU normaux avant modulation en 2010



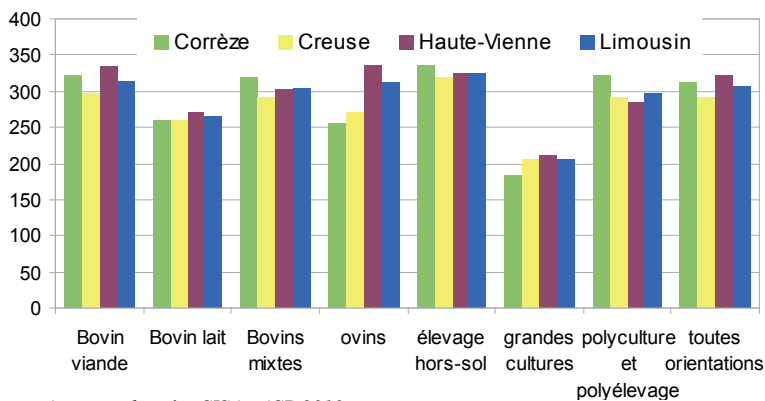
Source : Agreste - données SISA - ASP 2010

de montagne, elle reste localisée sur la frange est de la région. Le soutien à l'agriculture biologique a représenté 494 000 € d'aides en 2010. Enfin, l'aide à l'assurance récolte a permis de verser 182 000 € en Limousin en 2010.

La PMTVA est l'une des dernières aides couplées qui a survécu au bilan de santé de la PAC. Malgré

Un niveau d'aide contrasté selon l'orientation technico-économique, mais aussi par département

Montant moyen des aides du 1er pilier de la PAC par ha de SAU et par OTEX en 2010



Source : Agreste - données SISA - ASP 2010

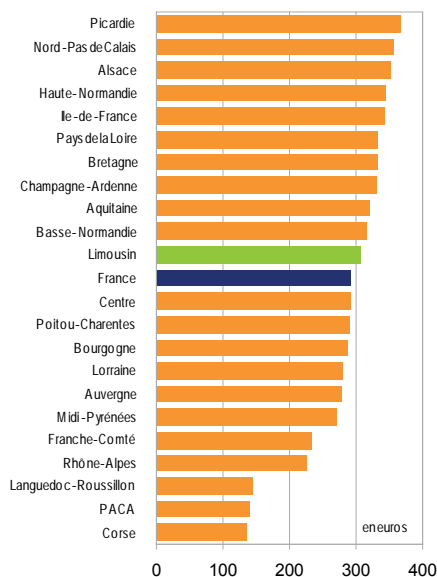
un découplage à hauteur de 25 % de l'aide, 75,6 millions d'euros ont été versés en 2010 en Limousin. Cette aide représente encore 30 % des soutiens directs du premier pilier dans la région (36 % en Corrèze, 31 % en Creuse et 25 % en Haute-Vienne). Cela met en avant l'importance de l'élevage allaitant en Limousin dans lequel près de 65 % des exploitations moyennes ou grandes sont spécialisées.

Toutes aides confondues, le Limousin tire son épingle du jeu

Une fois intégrées les nouvelles aides couplées et la PMTVA, le montant moyen d'aide par hectare de SAU en Limousin (307 €/ha) est au-dessus de la moyenne nationale (292 €/ha).

Toutes aides, le Limousin rentre dans la moyenne

Montant moyen des aides du 1er pilier de la PAC par ha de SAU en 2010



Source : Agreste - données SISA - ASP 2010

Cela met en évidence l'importance des soutiens couplés dans le niveau d'aide apporté à l'agriculture limousine.

Pour autant, ce dernier n'est pas homogène entre toutes les exploitations. Ainsi celles spécialisées en bovin-viande ont un niveau d'aide moyen de 314 €/ha en Limousin, contre 264 €/ha pour les éleveurs spécialisés en bovin-lait et 303 €/ha pour les élevages mixtes.

Il y a aussi des différences sensibles entre département. Alors que les éleveurs ovins spécialisés touchent en moyenne 312 €/ha en Limousin, ce niveau d'aide oscille entre 256 €/ha en Corrèze à 336 €/ha en Haute-Vienne pour ces éleveurs.

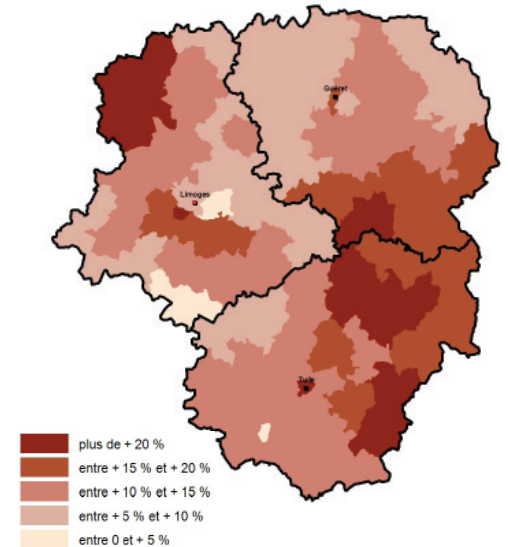
Un plus fort niveau d'aide dans les zones productives

Globalement, la hausse des aides directes du premier pilier de la PAC n'a pas touché l'ensemble des exploitations limousines de la même manière. Tirées par la revalorisation des DPU, les zones d'élevage bovin extensif sont les grandes gagnantes de la réforme en terme d'évolution positive. Il en est de même pour les zones d'élevage ovin, portées par l'arrivée d'une nouvelle aide couplée spécifique.

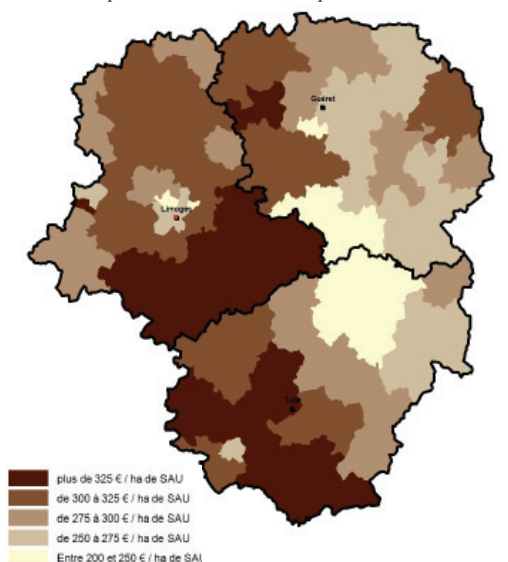
Pour autant, un différentiel d'aides par hectare perdure au désavantage des zones d'élevage extensif. Cela tient, comme cela a été dit plus avant, au niveau des DPU historiques dont disposaient les exploitations de ces zones.

Des montants d'aide moyens très disparates sur le territoire

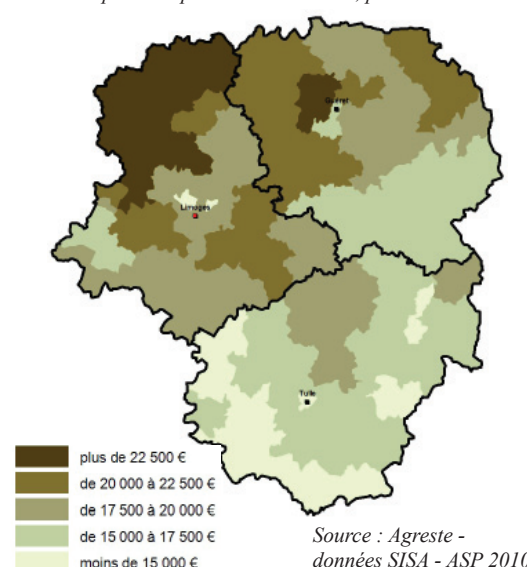
Evolution du montant moyen d'aides du 1er pilier de la PAC par ha de SAU entre 2009 et 2010, par canton



Montant moyen d'aides du 1er pilier de la PAC par ha de SAU en 2010, par canton



Montant moyen d'aides du 1er pilier de la PAC par UTA permanente en 2010, par canton



Source : Agreste - données SISA - ASP 2010

Un impact positif sur le revenu, mais...

La redistribution des aides a permis une amélioration du revenu des exploitations agricoles professionnelles limousines en 2010 pour s'établir à 15 600 € par actif non salarié. Pour autant le Limousin est la région où les revenus par exploitant sont les plus bas en 2010 (24 300 € pour la France métropolitaine).

Le Limousin n'a pas profité de l'envolée de la valeur des productions végétales. Les cours se sont au mieux maintenus dans les principales productions limousines : viande bovine, broutards, viande ovine. De plus, les niveaux de charges des exploitations limousines ont moins diminué qu'au niveau national. En effet, les prix des aliments sont repartis à la hausse au cours du second semestre, annulant la baisse enregistrée pendant les premiers mois de l'année. ■

Glossaire et définitions

Politique agricole commune : La politique agricole européenne s'appuie sur deux piliers : le **premier pilier** concerne les aides directes et les organisations communes de marchés des différentes filières. La majeure partie de ces crédits sont consacrés aux aides directes versées aux agriculteurs dont traitent cette publication. Le **second pilier** est consacré au développement rural.

Aides découplées : Depuis 2006, les aides directes sont progressivement découplées de la production et attribuées sous forme de **Droits à paiement unique (DPU)**. Elles sont basées sur des références de production « historiques » (période de 2000, 2001, 2002) liées à des montants de primes perçus et à la surface de l'exploitation agricole. En 2010, le découplage s'est accentué et les soutiens ont été réorientés. Ce complément se base sur de nouvelles références historiques (période 2005 à 2008). Les aides découplées concernent les producteurs agricoles qui détiennent des droits à paiement unique à condition de les activer, c'est à dire d'exploiter les surfaces correspon-

dantes ou de les maintenir dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

UTA : unité de travail annuel ; elle permet de cumuler les différents temps de travail sur l'exploitation. Une UTA correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an.

UTAp : UTA permanent = UTA des chefs d'exploitation, des coexploitants et des salariés permanents.

Exploitations petites, moyennes et grandes : la répartition des exploitations selon leur taille économique est faite à partir du calcul de la production brute standard (PBS) par exploitation. Les petites exploitations (moins de 25 000 euros de PBS annuelle) sont plus souvent dirigées par des retraités ou des pluri-actifs.

OTEX : orientation technico-économique des exploitations ; elle est calculée pour chaque exploitation en fonction de la répartition de sa PBS selon ses différentes productions.

Tableau récapitulatif des aides du 1er pilier de la PAC versées en Limousin en 2009 et 2010

montants exprimés en milliers d'euros après modulation brute de 8 % (sans application de la franchise **)	Corrèze			Creuse			Haute-Vienne			Limousin		
	2009	2010	évol	2009	2010	évol	2009	2010	évol	2009	2010	évol
Aide découplée (droits à paiement unique)	23 249	39 980	+72%	38 817	59 230	+53%	40 685	60 960	+50%	102 751	160 170	+56%
Soutien à l'agriculture biologique		127			130			236			494	
Aides couplées végétales (*)	1 031	81	-92%	2 813	79	-97%	3 184	115	-96%	7 028	275	-96%
Aide à l'assurance récolte		36			58			87			182	
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	31 443	24 447	-22%	36 590	28 287	-23%	29 646	22 878	-23%	97 678	75 612	-23%
Prime à l'abattage des bovins	2 938			1 836			2 389			7 163		
Prime à la brebis (y compris prime supp)	586			943			3 713			5 241		
Aide aux caprins		32			90			41			163	
Aide aux ovins		828			1 308			5 809			7 945	
Aide à la production laitière de montagne		466			219			55			740	
Aide aux veaux sous la mère et veaux bio		1 061			62			91			1 214	
Remboursement franchise modulation (**)	1 197	1 561		1 145	1 593		1 143	1 465		3 486	4 619	
Montant total aide 1er pilier net	60 444	68 619	+14 %	82 145	91 058	+11%	80 759	91 738	+14%	223 348	251 414	+13%

(*) : en Limousin cela concerne l'aide aux protéagineux, l'aide supplémentaire aux protéagineux, l'aide aux légumineuses fourragères, l'aide à la diversité de l'assolement et l'aide aux fruits à coque.

(**) : la modulation de 8% des aides du 1er pilier au profit du second pilier ne s'applique pas sur les 5000 premiers euros d'aides (application d'une franchise). Ce remboursement intervient, une fois toutes les aides versées, au 30 juin de l'année n+1. Soit pour 2010 au 30 juin 2011.

Source : Agreste - données SISA - ASP 2010



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne
Rédacteur en chef : Catherine Lavaud
Rédacteurs : Sylvie Trarieux - Christophe Leyssenne
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-066
Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2012